

Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : BRAZ
Prénom(s) : Félix
Fonction : Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- Ministre de la Justice de 2013-2018
- Député de 2004 à 2013
- Echevin de la Ville d'Esch de 2000 à 2011
- Représentant de la Ville d'Esch au sein de divers syndicats intercommunaux et organismes de droit public (TICE, SIVEC, ZARE, MINETTKOMPOST, SUDCAL S.A.) entre 2000 et 2011

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

- Actionnaire majoritaire, administrateur-délégué et président du conseil d'administration de la société de droit luxembourgeois CLEAR SA, jusqu'à mon entrée en fonction. J'ai alors démissionné de toutes mes fonctions dans la société et vendu mes parts à mes associés.

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- nature de l'activité : Secrétaire de Direction
- dénomination de la fonction exercée : Secrétaire de Direction
- nom de l'employeur (le cas échéant) : Administration des Biens du Grand-Duc

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 5 décembre 2018

Signature :

¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.